

Mauvaise volonté du Conseil d'État genevois : l'énergie, affaire urgente

Autor(en): **Bossy, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 907

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'énergie, affaire urgente

(jpb) Les auteurs de l'initiative populaire «L'énergie notre affaire» sont fâchés. Ils ont dû attendre sept ans pour que leur projet soit soumis au peuple. Acceptée par une majorité de 60% des votants le 7 décembre 1986, cette initiative n'a toujours pas été concrétisée. En accusation, Jean-Philippe Maître, chef du Département de l'économie publique, et à ce titre responsable du dossier énergétique.

L'initiative ne se limitait pas à exiger des autorités qu'elles s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à la construction d'installations et de dépôts nucléaires sur le territoire cantonal et dans son voisinage; elle prévoyait toute une série de dispositions pour encourager les énergies renouvelables et les économies.

M. Maître plaide non coupable: «La volonté politique d'appliquer le nouvel article constitutionnel est claire et incontestable. Mais ceux qui me font des reproches devraient comprendre qu'on

ne peut pas tout changer du jour au lendemain. Il faut du temps pour mettre en œuvre des mesures efficaces».

e fait est que depuis 15 ans, Genève n'a pas su élaborer et appliquer une politique systématique d'économie d'énergie. Le canton s'est satisfait de quelques mesures isolées et d'appels au sens de la responsabilité des consommateurs. Alors même qu'à chaque occasion les citoyens se sont clairement opposés à l'énergie nucléaire. Mais cette attitude de refus ne suffit pas: le nucléaire resurgira à plus ou moins long terme, comme une contrainte nécessaire si rien n'est fait pour limiter la consommation d'énergie, en s'attaquant d'abord au gaspillage.

M. Maître fait erreur en affirmant qu'il faut du temps pour mettre en œuvre des mesures efficaces. Ces mesures sont déjà appliquées depuis de nombreuses

années dans plusieurs collectivités locales et cantonales. Les deux demi-cantons de Bâle et la ville de Genève (voir encadré) en sont des illustrations exemplaires. Le décompte individuel des frais de chauffage n'implique qu'un investissement modéré, rapidement amorti par les économies d'énergie réalisées; des normes techniques efficaces existent pour minimiser la consommation énergétique dans les bâtiments.

Non, c'est bien la volonté politique qui fait défaut. Pas d'objectifs clairement définis, une administration qui manque de personnel compétent, des rivalités stériles entre l'Economie publique — responsable de l'énergie — et les Travaux publics — compétents pour les constructions. Même l'argument juridique ne tient pas: le fait que l'Assemblée fédérale n'a pas encore accordé la garantie à la nouvelle disposition constitutionnelle cantonale n'empêche pas le canton d'agir. Ce dernier aurait pu, de sa propre autorité et depuis longtemps déjà, conduire une politique exemplaire dans les bâtiments publics et dans les immeubles subventionnés. Par le biais des Services industriels, il aurait pu promouvoir un usage ménager de l'électricité. Seuls des résultats concrets nous convaincront que les autorités cantonales prennent au sérieux le refus populaire du nucléaire. ■

La croissance qui appauvrit

(suite de l'édito)

L'économie, au sens premier du terme, signifie la combinaison optimale des moyens, la réalisation des objectifs choisis au moindre coût. Aujourd'hui, nous ignorons délibérément une partie de ces coûts, parce que nous ne leur affectons pas de valeur monétaire. Le seul avenir possible est donc celui d'une comptabilité globale, tous coûts compris.

Dans les milieux patronaux, on aime à rappeler que l'Etat doit se limiter à fixer les conditions-cadres de l'activité économique. Si la collectivité n'a pas à se substituer aux acteurs économiques, elle est habilitée à définir ces conditions générales de manière que le patrimoine de l'humanité — les conditions matérielles de sa survie — ne soit pas entamé jusqu'au point de non-retour.

JD

Economiser ? Genève-ville donne l'exemple

Economiser l'énergie et donc de l'argent est chose possible. Sans diminution de confort, sans brimades et sans bureaucratie. Ingrédients indispensables: volonté politique et compétence technique. Les autorités cantonales genevoises ont un exemple sous leurs yeux: le service du chauffage de la ville de Genève.

Ce service gère les installations de chauffage des bâtiments publics et des immeubles propriété de la ville.

La consommation en tonnes équivalent pétrole (TEP) a passé de 7400 en 1973 à 5800 en 1988, malgré la mise en service de 40 nouveaux bâtiments représentant une consommation de 1700 TEP. Soit une réduction de con-

sommation de 45% obtenue par des mesures simples (peu d'investissement et pas de personnel supplémentaire). Les économies accumulées depuis 1973 pour les seuls bâtiments publics représentent une somme de 19 millions de francs.

La ville de Genève mène des expériences sur des installations solaires actives et passives et des pompes à chaleur. Les résultats de ces expériences sont immédiatement utilisés pour améliorer la conception des nouveaux bâtiments.

Elle envisage maintenant de porter son effort sur la consommation d'électricité, dont elle estime le potentiel d'économie à 30% au minimum.